

DEPARTEMENT DU
DOUBS

ARRONDISSEMENT DE
BESANCON

CANTON D'ORNANS

COMMUNE DE TREPOT 25620 (INSEE 25569)

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 7 avril 2025

Délibération n° 13-2025

Objet :

VOTE DE DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Date & affichage de convocation :

01/04/2025

En nombre, les membres :

- en exercice : 13
- présents : 9
- ayant pris part au vote : 12
- ayant donné procuration : 3

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mil-vingt-cinq, le sept avril à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la commune de TREPOT, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard MOUGIN, Maire.

Etaient présent(e)s : Mme Nathalie BULLE, Mme Sabrina HANRIOT-COLIN, M. Stéphane HENRIOT-COLIN, M. Mathieu JUILLARD, Mme Stéphanie MILLET, M. Gérard MOUGIN, M. Denis PERROT, M. Pierre PROST, M. Didier TAILLARD.

Absent(e)s excusé(e)s avec procuration : Mme Sophie BARTOLOZZI donne procuration à Mme Stéphanie MILLER, Mme Marine LATHÉLIER donne procuration à Mme Nathalie PERROT, M. Jean-Claude DOLE donne procuration à Mme Sabrina HANRIOT-COLIN.

Absent(e)s non excusé(e)s : Mme Céline VUITTON

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil, M. Stéphane HENRIOT-COLIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président déclare la séance ouverte.

Le conseil municipal accepte la demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant de **1 733.96 €** détaillé dans les deux pages suivantes.

Direction Générale des Finances Publiques

Exercice 2025

SERVICE DE GESTION COMPTABLE ORNANS
7 RUE EDOUARD BASTIDE

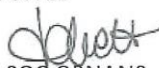
25290 ORNANS

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLESCollectivité : 17700 - TREPOT -N° de la liste : 7339330531

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A ORNANS, le 03 avril 2025
Aude TOFFEL


Comptable du SGC ORNANS

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 733,96 €	
6542	0,00 €	
Total	1 733,96 €	

A _____, le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

**TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION**

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 025-212505697-20250407-13-DE



EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux À COMPTER OBLIGATOIREMENT EN TAV DE TAV
2018	T-127-1		DANIEL Jeremy	Combinaison infractueuse d'actes	300-DIVERS	6541	100,00			
2018	R-1-11-1		DANIEL Jeremy	Combinaison infractueuse d'actes	801-BOIS	6541	124,25			
			Total pour DANIEL Jeremy				224,25			
2021	T-153-1		LA POSTE	Combinaison infractueuse d'actes	300-DIVERS	6541	1 046,00			
			Total pour LA POSTE				1 046,00			
2023	T-58-2		SEKKAL Mohammed	Combinaison infractueuse d'actes	300-DIVERS	6541	43,71			
2023	T-58-1		SEKKAL Mohammed	Combinaison infractueuse d'actes	300-DIVERS	6541	420,00			
			Total pour SEKKAL Mohammed				463,71			
			TOTAL DE LA LISTE				1 733,96			

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 025-212505697-20250407-13-DE



Fait et délibéré en séance à Trepot les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Gérard MOUGIN**

